REF 14106: Certification Initiale SF6

- Bénéficier du retour d'expérience d'un expert ayant plus de 20 années d'expérience
- Connaître les caractéristiques générales du gaz Hexafluorure de soufre (SF6)
- Comprendre les risques que représentent le SF6 pour l'environnement
- Appréhender la règlementation en vigueur
- Adopter les bonnes pratiques liées à l'utilisation du gaz SF6
- Maîtriser les dispositifs surveillance, de recherche de fuite et de récupération du gaz
- Se préparer à l'examen en vue de l'obtention de la certification obligatoire valable 5 ans et visée par la règlementation européenne CE 517-2014

PROGRAMME



Dans le domaine du savoir :

- Introduction et contexte environnemental
- Évolutions annuelles des COP
- Caractéristiques physiques, chimiques et environnementales du gaz SF6
- Utilisation du SF6 dans les équipements électriques (isolation, extinction d'arc)
- La qualité du SF6 et son contrôle
- Récupération du SF6 et des mélanges à base de
- Stockage et transport du SF6
- Fonctionnement du dispositif de récupération du
- Dispositifs de raccordement étanches au gaz pour dérivations
- Réutilisation du SF6 et catégories de réutilisation
- Travail en compartiments ouverts de SF6
- Neutralisation des sous-produits de SF6
- Surveillance du SF6 et contraintes légales
- Réduction des fuites et contrôles d'étanchéité
- Technologies de remplacement du SF6

Dans le domaine du savoir-faire :

- Récupération du Gaz
- Analyse du gaz SF6
- Détection de fuite





Toute personne intervenant dans l'installation, l'entretien, la maintenance, la réparation ou la mise hors service d'équipement contenant un gaz à effet de serre fluoré.



L'évaluation est conforme aux exigences de l'arrêté du 23 mai 2011 pris en application de l'article R521-59 du code de l'environnement :

- Durée de l'épreuve théorique par candidat: 1 heure
- Durée de l'épreuve pratique par

candidat: 1 heure



3 jours (Formation et Certification)

Ce support de formation est la propriété exclusive de WLEnergy SAS - Toute représentation ou reproduction, même partielle, est illicite et susceptible de constituer un acte de contrefaçon.

REF 14106: Certification Initiale SF6

- Bénéficier du retour d'expérience d'un expert ayant plus de 20 années d'expérience
- Connaître les caractéristiques générales du gaz Hexafluorure de soufre (SF6)
- Comprendre les risques que représentent le SF6 pour l'environnement
- Appréhender la règlementation en vigueur
- Adopter les bonnes pratiques liées à l'utilisation du gaz SF6
- Maîtriser les dispositifs surveillance, de recherche de fuite et de récupération du gaz
- Se préparer à l'examen en vue de l'obtention de la certification obligatoire valable 5 ans et visée par la règlementation européenne CE 517-2014

PRÉ-REQUIS ET MODALITÉS DE CONTRÔLE :

Pour nous assurer que le public possède les prérequis nécessaires pour profiter pleinement de l'enseignement, un entretien téléphonique avec le Responsable Formation ou le DRH du donneur d'ordre est systématiquement réalisé. Il s'agit au cours de cet entretien d'étudier les différents postes occupés par le stagiaire et sa fonction actuelle afin de nous assurer que la formation est adaptée.

Le jour de la formation une évaluation initiale individuelle (QUIZZ de 12 questions) est réalisée au début de la session, après l'accueil des stagiaires, sous la supervision du formateur qui répond aux questions mais assure que le test est réalisé individuellement. Cette évaluation se présente en général sous la forme de QUIZZ mais des questions ouvertes sont parfois ajoutées. Une correction de cette évaluation est systématiquement réalisée à la fin du test.

NOS EXPERTS:



Chaque formateur chargé d'animer les stages **REF 14106** dispose d'une expérience professionnelle d'au moins 20 ans dans les domaines de l'exploitation ou la maintenance d'appareil HT comprenant du SE6



PLUS D'INFORMATIONS?

Merci de nous écrire à : info@wlenergy.fr ou contactez-nous au : 01 45 05 72 24

Ce support de formation est la propriété exclusive de WLEnergy SAS - Toute représentation ou reproduction, même partielle, est illicite et susceptible de constituer un acte de contrefaçon.